



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1795 - 31/08/2023

www.maisondelartisan.fr

Soutien au journal L'Agri et à son rédacteur en chef

Depuis quelques semaines, le journal L'agri est victime de lettres anonymes mettant directement en cause son rédacteur en chef, Jean-Paul Pelras.

Ce journal a décidé de parler de la ruralité vue par les ruraux, et non pas fantasmée par les citadins...

Les artisans ont toujours pu compter sur l'intérêt de Jean-Paul Pelras pour nos métiers, il a souvent été le seul à relayer nos luttes et nos préoccupations. Il est inadmissible que, sous couvert de désaccords ou de tentative de déstabilisation, on fasse peser un climat délétère sur un journaliste.

Qu'il soit ici assuré de notre reconnaissance et de notre soutien total.

Robert Massuet, Président de l'UPA66



Le fric commence à manquer !

En début de semaine, le prix moyen du gasoil à la pompe dépassait 1.82 euros, alors que celui du sans plomb 95 franchissait le seuil des 1.90 €. Pourquoi ? Sont évoqués par les spécialistes de l'économie pétrolière les départs en vacances et autres chassés-croisés entre juilletistes et aoutiens qui font, soi-disant, grimper la demande. A intégrer également au chapitre des causes plus ou moins subjectives, une hausse de 10 dollars en l'espace d'une semaine sur le cours du baril. L'histoire ne dit pas ce que cette augmentation coûtera à l'Etat français à l'heure où notre président se détend au large de Brégançon en pratiquant le jet ski. Ce qu'elle nous dit en revanche c'est que qu'elle rapporte puisque nous utilisons tous des « moteurs hybrides » fonctionnant à part à peu près identiques entre taxes et énergies.

Cette énergie, électrique cette fois ci, qui vient donc d'augmenter de 10 % au 1^{er} août après une première hausse de 15 % au 1^{er} février. Signes avant-coureurs d'une flambée des prix qui va aller crescendo avec, dès 2024, la fin programmée du bouclier tarifaire pour les particuliers et une augmentation de 65 % sur nos factures d'électricité. Une hausse exponentielle qui concernera bien évidemment les professionnels alors que certains ont vu, dans les 12 derniers mois, le montant de leurs factures multiplié par deux, quand ce n'était pas par trois ou quatre.

Des coûts qui sont bien évidemment répercutés à la consommation avec, et faut-il s'en étonner, une baisse de fréquentation touristique dans certaines régions de France davantage liée au prix du séjour, de l'hôtel, de l'animation, de la boisson ou du repas qu'aux allées du climat, quel qu'il soit.

Jusqu'où tiendra la patience du consommateur ?

Le fric commence à manquer, et ça se voit ! Les économies réalisées pendant la période covid par les dizaines de millions de consommateurs qui n'avaient plus le droit de boire un café debout ou de se rendre à plus d'un kilomètre de chez eux ont fait long feu dans les emplettes de ces derniers mois. Et les augmentations en rafale qui attendent les Français ne seront pas de nature à améliorer leur pouvoir d'achat.

Des Français tributaires du marché européen de l'électricité qui subissent le yoyo des tarifications électriques, alors que la compétitivité de la filière a été financée par leurs impôts dans les domaines du nucléaire et de l'hydraulique notamment. Rajoutons à cela la fermeture des centrales décidée pendant la présidence de Hollande sous l'impulsion des écologistes avec, entre autres responsables de ce fiasco, Ségolène Royal, future animatrice chez Hanouna, qui fit voter une loi entraînant la fermeture d'une vingtaine de réacteurs. Résultat des courses, nous subissons une hausse de 70 % sur nos factures pour un kWh acquitté TTC 0.22 € en 2023 (et peut être 0.36 € courant 2024) contre 0.13 € en 2014.

Jusqu'où tiendra la patience du consommateur sollicité sur tous les fronts pour remplir l'escarcelle des taxes et des spéculations ? Des Gilets jaunes à la réforme des retraites en passant par la période de confinement, les mouvements sociaux ont permis au pouvoir en place de jauger la capacité d'indignation.

De toute évidence la corde est encore solide. Elle devrait tenir, du moins l'espèrent-ils, jusqu'aux prochaines élections.

Jean-Paul Pelras, texte initialement paru dans L'agri



Point de rappel

Point de rappel sur les aides à l'embauche pour les contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation pour l'année 2023

Pour l'année 2023, le gouvernement a renouvelé son soutien au recrutement des apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation par le versement d'une aide financière pour tous les contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les conditions et modalités de versement des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise et le diplôme ou titre à finalité professionnelle suivi. Elles ne sont donc pas cumulables.



1) L'aide unique

L'aide unique est versée aux **employeurs de moins de 250 salariés** pour contrats d'apprentissage conclus en vue de l'acquisition d'un **diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat**.

L'article D. 6243-2 du code du travail, qui traite de l'aide unique, a été modifié par le décret du 29 décembre 2022 et **porte le montant de l'aide à 6.000 € au titre de la première année d'exécution du contrat pour les contrats d'apprentissage conclus depuis le 1^{er} janvier 2023**.

Aucune aide ne sera versée au titre de la 2^e et 3^e année d'exécution du contrat.

2) L'aide exceptionnelle à l'apprentissage

Le décret du 29 décembre 2022 instaure une aide exceptionnelle d'un montant de **6.000 €** versée au titre de la seule **première année d'exécution des contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023**.

Cette aide est versée aux entreprises, quelle que soit leur taille, qui ont conclu un contrat d'apprentissage préparant un **diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalent au moins au niveau 5 (bac +2) et au plus au niveau 7 (bac +5)** du cadre des certifications professionnelles.

3) L'aide exceptionnelle pour les contrats de professionnalisation des jeunes âgés de moins de 30 ans

Cette aide instaurée par le décret du 29 décembre 2022 est d'un montant de **6.000 €** versée au titre de la seule **première année d'exécution des contrats conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023**.

Elle concerne les contrats de professionnalisation préparant à un diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalent au plus au niveau 7 (bac +5) du cadre des certifications, ou préparant un certificat de qualification professionnelle (CQP) ou un contrat de professionnalisation expérimentaux conclus en application du VI de l'article 28 de la loi du 5 septembre 2018.

Un devis ? : damien.ribeiro@upa66.fr

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : www.maisondelartisan.fr

Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

MAISON DE L'ARTISAN



ANNONCES LÉGALES

➔ PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34



AGC CESAME

Comptabilité Gestion Paie

Partenaire des artisans
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : contact@upa66.fr



Pour vous remercier de votre fidélité, en plus des services et informations habituelles, nous vous offrons une multitude de remises sur vos dépenses professionnelles : téléphonie, impressions, matériel, fournitures... Bénéficiez de tarifs négociés avec des grands groupes grâce à votre adhésion à votre syndicat.

Et tout ça, sans dépenser un seul euro supplémentaire !

Vous aussi, réalisez des économies

en comparant gratuitement vos factures fournisseurs

Quelques exemples d'économies constatées



Véhicules



Fournitures de bureau



Intérim



Contrôles réglementaires
& sécurité incendie



Outils de motivation



Téléphonie



Entretien du linge et EPI



Maintenance et entretien



Grossistes alimentaires

Les remises sont données à titre indicatif et peuvent évoluer, pour découvrir l'intégralité des fournisseurs et bénéficier des remises, rendez-vous sur votre espace :

<https://www.https://www.lesmetiersdeservices-avantages.fr//>



La caution
des professionnels



BANQUE POPULAIRE
DU SUD



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

➔ Recyclage AFGSU2 : **12 Septembre 2023 NOUVELLE DATE !**

- Boulangers/Pâtisseries:

➔ BUCHES : **2-3 Octobre 2023** (animé par le MOF Christophe REDHON)

➔ Petits gâteaux & gâteaux de voyage : **30-31 Octobre** (animé par le MOF Jérôme CHAUCESSE)

- Coiffure:

➔ Coupes au ciseaux sur cheveux secs : **30 Octobre 2023** (animée par J-M FARETRA)

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Esthétique:

➔ Restructuration des sourcils : **25 Septembre 2023** (animée par Amandine SALES)

➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Taxis:

➔ Formation Mobilité : **21 - 22 Septembre 2023**

➔ Formation Continue : **26 - 27 Septembre 2023**

➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**

➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

- Bâtiment :

➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **20 au 22 Septembre 2023**

➔ QUALIPAC : **25 au 29 Septembre 2023**

➔ QUALIPV ELEC : **28 au 30 Septembre 2023**

➔ AIPR : **02 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS AIR : **02 au 04 Octobre 2023**

➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**

➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**

➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **01 Décembre 2023**

➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**

➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**

➔ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**

➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter**

➔ HANDIBAT : **Nous contacter**

- Toutes professions :

➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :

- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**

- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

APPRENTISSAGE

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales.

Contact 07 82 55 26 29

➔ JH 16 ans CAP Boulanger en juin 2023, cherche maître d'apprentissage Pâtissier sur Perpignan / Cabestany

Contact : 06.16.18.43.80

➔ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale. Contact : 06 52 51 55 30.

➔ JF 16 an sérieuse et motivée cherche un Institut de Beauté pour effectuer un CAP Esthétique d'1 an avec le GRETA à partir de septembre 2023.

Contact : 07.66.39.09.59

EMPLOI

➔ Cherche contrat temps complet ou temps partiel à compter du 1er octobre, secteur St Esteve et alentours. 6 ans d'expérience dans le taxi.

Contact : 06.74.32.84.39

➔ Salon de Coiffure à Elne cherche BM - ou BP pour septembre.

Contact : 04.68.22.12.91

VENTE

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.

Prix du fonds : 48 000€

Loyer mensuel : 700€ hors charges

Tel : 06 86 94 54 96

➔ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m². Tél : 06 32 18 88 40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires